



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr



DECISION DU MAIRE

N° 011/2022

Objet : Travaux de rénovation de la Maison de la Chasse _ Avenant au lot 1

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;

- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 4 du 15 juin 2020 du Conseil Municipal de Saint-Savin donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du Conseil Municipal, et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Considérant le projet de rénovation de la Maison de la Chasse pour lequel les crédits sont inscrits au budget communal ;
- Considérant la décision N° 002/2022 et le choix des entreprises retenues pour la réalisation de ces travaux ;
- Vu le devis de l'entreprise SAUGEY SAS d'un montant de 2 100 € HT pour procéder à la réalisation d'une peinture ou lazure sur les frisées et les chevrons de la toiture ;

DECIDE

Article UNIQUE :

Un avenant est passé avec l'entreprise SAUGEY SAS, titulaire du Lot 1- Gros œuvre / Démolition.

Le montant initial du marché pour le lot 1 était de 21 215,40 € HT.

Le montant après passation de l'avenant est de 23 315,40 € HT.

Cet avenant représente une augmentation du montant du marché de 9,9 %.

Fait à Saint-Savin, le 4 novembre 2022

Le Maire,


Fabien DURAND

